

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, SCHAEFFER-MORIN, VELLA

Procurations : CHARMENTRAY à LE HENAFF, JULIENNE à LE PROVOST, MAILLAUD à VELLA, MONFORT à MAINAGE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-015

DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2023

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Ce taux peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire propose à l'Assemblée, après avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 10 février 2023 de déterminer les ratios « promus-promouvables » pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** de fixer, pour l'année 2023, en cohérence avec les Lignes Directrices de Gestion, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Grade d'avancement	Ratios %
<u>Tous les grades présents dans la collectivité</u> - Ingénieur principal - Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle - animateur principal de 1 ^{ère} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - Technicien principal de 2 ^{ème} classe - Agent de maîtrise principal - Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	50%

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

